

N/Ref : CB715/6126129-1 /1-V1  
Affaire suivie par : Elodie DESGARDIN  
elodie.desgardin@fr.bureauveritas.com



**SPBI - BENETEAU**

**Site du POIRE SUR VIE (85)**

***Assistance technique à la détermination du montant des garanties financières dans le cadre de la mise en sécurité du site selon l'arrêté ministériel du 31 mai 2012***

INDICE	0	1
DATE	30/10/2018	29/04/2019
EMETTEUR	Elodie DESGARDIN	Elodie DESGARDIN
OBJET DE LA MODIFICATION		Rectificatifs et évolution Indice TP01

## **SOMMAIRE**

INTRODUCTION

ANNEXE I : FORMULES DE CALCUL FORFAITAIRE DU MONTANT DE REFERENCE DES GARANTIES FINANCIERES DE MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS

ANNEXE II - CALCUL DU MONTANT RELATIF AUX MESURES DE GESTION DES PRODUITS DANGEREUX ET DES DECHETS NON DANGEREUX

ANNEXE III - PERIMETRE ET SURFACE DU SITE

ANNEXE IV - DEVIS SOCIETE DE GARDIENNAGE

ANNEXE V - FORMULES DE CALCUL FORFAITAIRE DU MONTANT DE REFERENCE DES GARANTIES FINANCIERES DE MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS (ARRETE MINISTERIEL DU 31 MAI 2012 MODIFIE)

ANNEXE VI - EVOLUTION DU TAUX DE TVA ET DE L'INDICE TP01

# INTRODUCTION

## CONTEXTE :

Conformément aux arrêtés du 31 mai 2012, la société SPBI POIRE SUR VIE a souhaité missionner BUREAU VERITAS EXPLOITATION pour l'assister dans la détermination du montant des garanties financières pour la mise en sécurité du site au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Dans le cadre de sa régularisation administrative et de son projet d'augmentation d'activités ion, l'établissement SPBI POIRE SUR VIE est concerné par le dispositif des garanties financières pour la mise en sécurité des sites de part son classement à autorisation sous la rubrique 2940-2; rubrique soumise à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R516-1 du code de l'environnement.

A noter que le site ne dispose pas de piézomètres à ce jour.

Le présent rapport est réalisé dans le cadre de la prestation d'assistance technique à la détermination du montant des garanties financières pour la mise en sécurité du site.

## INSTALLATIONS CONCERNEES :

Le présent rapport portent exclusivement sur les installations suivantes :

**SPBI POIRE SUR VIE**

**ZAC de La Loge**

**85170 LE POIRE SUR VIE**

## TEXTES DE REFERENCE :

- Articles R516-1 à 6 du Code de l'Environnement,
- Arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines.
- Arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R.516-1 du Code de l'Environnement.
- Note du 20 novembre 2013 relative aux garanties financières pour la mise en sécurité des installations définies au 5° de l'article R.516-1 du Code de l'Environnement.
- Décret n°2015-1250 du 7 octobre 2015 relatif aux garanties financières pour les installations classées pour la protection de l'environnement.

## METHODOLOGIE EMPLOYEE :

La méthodologie employée est détaillée en Annexe IV et reprend la méthodologie détaillée dans l'Arrêté ministériel du 31 mai 2012 modifié, relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières.

**ANNEXE I - FORMULES DE CALCUL FORFAITAIRE DU MONTANT DE REFERENCE DES GARANTIES FINANCIERES DE MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS**

**Détermination de  $\alpha$**  (indice d'actualisation des coûts)

Index TP01 actuel (Cf. onglet TP01 & TVA)	-	716,8
Taux de TVA actuel (Cf. onglet TP01 & TVA)	%	20,0
	<b><math>\alpha =</math></b>	<b>1,095</b>

**Détermination de  $Me$**  (montant, au moment de la détermination du premier montant de garanties financières, relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation)

Devis forfaitaires fournis	oui/non	non
Montant moyen des devis	€ TTC	

Montant gestion des produits neufs et en emploi et déchets dangereux	€	12 359,9 €
Montant gestion des déchets non dangereux	€	2 304,7 €
	<b><math>Me =</math></b>	<b>14 664,6 €</b>

**Commentaires :**

Les calculs des montants relatifs à la gestion des produits dangereux, déchets dangereux et non dangereux sont présentés en Annexe II. Pour chacun des produits dangereux présents sur le site, la quantité susceptible d'être présente à éliminer, le coût du transport à la tonne et le coût de traitement ont été déterminés.

Certains déchets étant valorisés, les coûts de réachat sont indiqués ainsi que les coûts de transport.

Les matières premières dangereuses à évacuer du site seront revendues

**Détermination de  $Mi$**  (montant, au moment de la détermination du premier montant de garanties financières, relatif à la suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves enterrées de carburants)

Nombre de cuves à inalter	1			
Cuve 1	Cuve d'acétone semi-enterrée	Volume	$m^3$	5
			<b><math>Mi =</math></b>	<b>2 850 € TTC</b>

**Commentaires :**

Une cuve d'acétone semi enterrée. Absence d'autre stockage enterré, les cuves de résine vrac sont des réservoirs aériens.

**Détermination de Mc** (montant, au moment de la détermination du premier montant de garanties financières, relatif à la limitation des accès au site)

Périmètre du site	m	2 768	
Nombre d'entrée du site	-	2	
Site entièrement clôturé	Oui/non	oui	
		<b>Mc =</b>	<b>870 € TTC</b>

**Commentaires :**

Le site SPBI POIRE SUR VIE est entièrement clôturé.

**Détermination de Ms** (montant, au moment de la détermination du premier montant de garanties financières, relatif à la surveillance des effets de l'installation sur son environnement)

Piézomètre n°1	1	Piézomètre n°2 :	2
Profondeur (m)	5,0	Profondeur (m)	5,0
Piézomètre n°3 :	3	Piézomètre n°4 :	4
Profondeur (m)	5,0	Profondeur (m)	5,0
Piézomètre n°5 :	5	Piézomètre n°6 :	
Profondeur (m)	5,0	Profondeur (m)	
Coût d'installation des piézomètres	7 500 €		TTC
Nombre de piézomètres à surveiller	5		
Coût du contrôle des piézomètres	10 000 €		TTC

Surface du site	ha	27,0097	
C <sub>D</sub> (coût d'un diagnostic de pollution des sols)	€/ TTC	94 020 €	
		<b>Ms =</b>	<b>111 520 TTC</b>

**Commentaires :**

L'installation de piézomètres a été comptabilisée en prenant pour référence la note DGPR n° 2013-265/EF du 20/11/13 relative aux garanties financières pour la mise en sécurité des installations définies au 5° du R516-1 du code l'environnement, à savoir 3 piézomètres (2 en aval et un en amont) et tenant compte de la surface du site (installation de 2 piézomètres supplémentaires)

La surface du site a été déterminée à partir des limites de propriété présentées en Annexe III

Le coût d'un diagnostic de pollution a été calculé en utilisant les données de l'annexe 1 de l'arrêté du 31 mai 2012

**Détermination de Mg** (montant, au moment de la détermination du premier montant de garanties financières, relatif à la surveillance du site (gardiennage ou autre dispositif équivalent))

Adaptation de Mg à d'autres dispositifs de surveillance	oui/non	oui
Montant des autres dispositifs à ajouter ou retrancher ou cout de devis de gardiennage local	€ TTC	12 279 €

Hg (nombre d'heures de gardiennage nécessaires par mois et par gardien)	<i>h</i>	
Ng (nombre de gardiens nécessaires)	-	
<b>Mg =</b>		<b>12 279 €</b> TTC

**Commentaires :**

Le site fait l'objet d'une télésurveillance par une société de gardiennage. Le devis joint en Annexe IV de la société Excellium donne le montant d'une surveillance pour le site SPBI Les Herbiers. Ce montant sera pris en compte pour le calcul.

**Détermination de M - Montant des garanties financières**

Le montant global de la garantie est égal à : **169 728 €** TTC

**ANNEXE II - CALCUL DU MONTANT RELATIF AUX MESURES DE GESTION DES PRODUITS ET DECHETS DANGEREUX DE SPBI  
BENETEAU POIRE SUR VIE**

**DETAIL DES DND PRESENTS SUR LE SITE SPBI POIRE SUR VIE, COUT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT**

Site	Type	Qté	Famille dechet	Famille	T moyen	Tpt €/t (TTC)	Trait €/t	Tpt €	Trait €
<b>LE POIRE/VIE</b>								<b>1 489,38 €</b>	<b>815,30 €</b>
Bois B	Benne ouverte	1	<b>DND</b>	BOIS	3,7	71,16 €	48,00 €	263,29 €	177,60 €
Cartons	Benne ouverte	1	<b>DND</b>	CARTONS	3,83	71,16 €	-18,00 €	272,54 €	-68,94 €
DIB	Benne ouverte	1	<b>DND</b>	DIB	4,3	71,16 €	88,87 €	305,99 €	382,14 €
Déchet à trier	Caisson 30 m3	1	<b>DND</b>	DAT	5,76	71,16 €	88,87 €	409,88 €	511,89 €
Ferraille	Benne ouverte	1	<b>DND</b>	FERRAILLE	1,28	71,16 €	-146,40 €	91,08 €	-187,39 €
Films et Housses en	Benne ouverte	1	<b>DND</b>	FILMS	2,06	71,16 €	- €	146,59 €	- €

		transport (2019)	traitement (2019)	TVA = 20%	transport TTC	traitement TTC	
BOIS B	Benne 35m3	59,30 €	40,00 €		71,16 €	48,00 €	
BOIS MASSIF	Benne 35m3	- €	- €		- €	- €	Reprise a cout 0 (Piveteau B
CARTONS	Benne 35m3	59,30 €	15,00 €		71,16 €	18,00 €	rachat 15€ reprise PAPREC
DIB	Benne 35m3	59,30 €	74,06 €	1,2	71,16 €	88,87 €	
DAT	Benne 35m3	59,30 €	74,06 €		71,16 €	88,87 €	
FERRAILLE	Benne10m3	59,30 €	122,00 €		71,16 €	146,40 €	rachat 122€ reprise PAPREC
FILMS	Benne 35m3	59,30 €	- €		71,16 €	- €	rachat - Mercuriales a 0€

## DETAIL DES DD PRESENTS SUR LE SITE SPBI POIRE SUR VIE, COUT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

Prestataires	Déchets	Etat	Contenants	Modalités de transport			TONNAGE TOTAL PRESENT SUR SITE (t)	TRANSPORT	TRAITEMENT	TRANSPORT COUT TOTAL (t)	TRAITEMENT (t)	COUT TOTAL (t)
				n° UN	Nb pal, benne,u	tonnage moyen	Sites Bx			Sites Bx	TOUS SITES	Sites Bx
SOREDI	Acétone souillée	Liquide	Fûts 200L	1090	2	0,48	0,96	J = 20/p B=27,5/p	605,00	55	580,80	635,80
SOREDI	Aérosols	Solide	Fûts 200L	1950	2	0,16	0,32	J = 20/p B=27,5/p	1 200,00	55	384,00	439,00
SOREDI	Boues de résines en Vrac	Liquide	Citerne	1866	0 sauf herbiers 5t	5	0,00	45,00	320,00	0	320,00	-
SOREDI	Déchets Electriques et Electroniques	Solide	Palette	sans	2	0,516	1,03		290,00	55	299,28	354,28
SOREDI	Diluants, vernis, peintures LIQUIDE	Liquide	Fûts 200L	1263	2	0,382	0,76	J = 20/p B=27,5/p	200,00	55	152,80	-
SOREDI	Eaux d'hydrocarbures	Liquide	Citerne	1993	0 sauf herbiers	8,9	0,00	45,00	95,00	0	845,50	-
SOREDI	Eaux souillées (résine, alcool, ...)	Liquide	Citerne	3082	0 sauf herbiers et SH	8,9	0,00	45,00	65,00	0	578,50	-
SOREDI	Eaux souillées (résine, alcool, ...)	Liquide	fûts 200L	3082	10	0,52	5,20	45,00	65,00	234,00	338,00	572,00
SOREDI	Matériaux souillés de peroxydes	Solide	Fûts 200L	3105	2	0,22	0,44	J = 20/p B=27,5/p	2 600,00	55	1 144,00	1 199,00
SOREDI	Peroxydes organiques HS	Liquide	PC 5 à 100L	3105	2	0,069	0,14	J = 20/p B=27,5/p	2 600,00	55	358,80	413,80
SOREDI	Piles en mélanges dont piles au lithium	Solide	Fûts 200L	sans	2	0,4	0,80	J = 20/p B=27,5/p	500,00	55	400,00	455,00
SOREDI	Produits chimiques dangereux SOLIDE (Résine, gel coat, vernis catalysé, peintures, ...)	Solide	Benne	3175	1 sauf Herbiers 2	5,34	5,34	J = 20/p B=27,5/p	335,00	146,85	1 788,90	1 935,75
SOREDI	Résine, gel-coat, colles polyester, enduits LIQUIDE	Liquide	Fûts 200L	1866	5	0,78	3,90	J = 20/p B=27,5/p	320,00	137,5	1 248,00	1 385,50
SOREDI	Liquide inflammable	Liquide	Fûts 200L	1993	2	0,48	0,96	J = 20/p B=27,5/p	320,00	55	307,20	362,20
SOREDI	Vernis Hydro	Liquide	PC 5 à 100L	c	0 sauf herbiers 2	0,382	0,00	J = 20/p B=27,5/p	95,00	0	72,58	72,58
AKZO NOBEL	Bidons BUTANOX vides	Solide	50 bidons de 12,5L	c	40	0,00	0,00	0	42,50	1100	-	1 100,00
SCHUTZ	Eco conteneur(s) vide(s) "antigel"/résine/gelcoat	Solide	GRV 1000L	c	10	0,00	0,00	0	-	275	-	275,00
Drum Drum	Fûts métalliques vides 200 L	Solide	Fûts 200L	c	40	0,00	0,00	0	1,20	1100	-	1 100,00
							19,85		HT	3 433,35	8 818,36	10 299,91
									TTC (TVA 20%)	4 120,02	10 582,03	12 359,89

PC 5 à 100L = Petits contenants de 5 à 100L

### Quantités de palettes nécessaires pour demande enlèvements :

Prestataires	Mini	Maxi	Collecte	Jour de la demande
SOREDI (palettes)	20	22	Tous les sites	Lundi
CMS High Tech (palettes)	3	X	Tous sauf Domp+com	Mercredi
Akzo Nobel (Palettes)	24	25	Tous les sites	Lundi
SCHUTZ (GRV) - 1	55	60	Zone Géo (max 2 sites)	Lundi
Drum-Drum	252 fûts	264 fûts	Zone Géo (max 2 sites)	Lundi
	63 palettes	66 palettes		

### Tonnage moyen bennes DD 2018/2019

	31/08/2018	28/09/2018	28/09/2018	30/10/2018	30/11/2018	30/12/2018	30/01/2019
Belleville	4,83	4,86	4,64	4,64	5,08	4,93	4,97
Challans	5,13		6,02	6,02	7,04	6,39	6,24
Cholet	6,53	5,96	5,96	6,16	6,33	6,33	6,86
Commequiers	5,44	5,56	5,56	5,56	5,81	5,81	5,81
Dompierre	3,47	4,6	4,60	4,60	4,60	4,60	4,60
Le Poiré	5,24		6,02	5,61	5,21	5,33	5,19
Les Herbiers	4,62	4,14	4,23	4,23	4,75	5,00	4,95
L'Herbaudière	5,89	5,9	5,90	5,90	5,90	6,11	6,11
Saint Gilles	4,02	3,22	3,17	3,17	3,73	3,73	4,20
St Hilaire	5,30			4,84	4,84	4,84	5,06
Moyenne globale	4,97	4,8	4,80	4,92	5,25	5,29	5,34



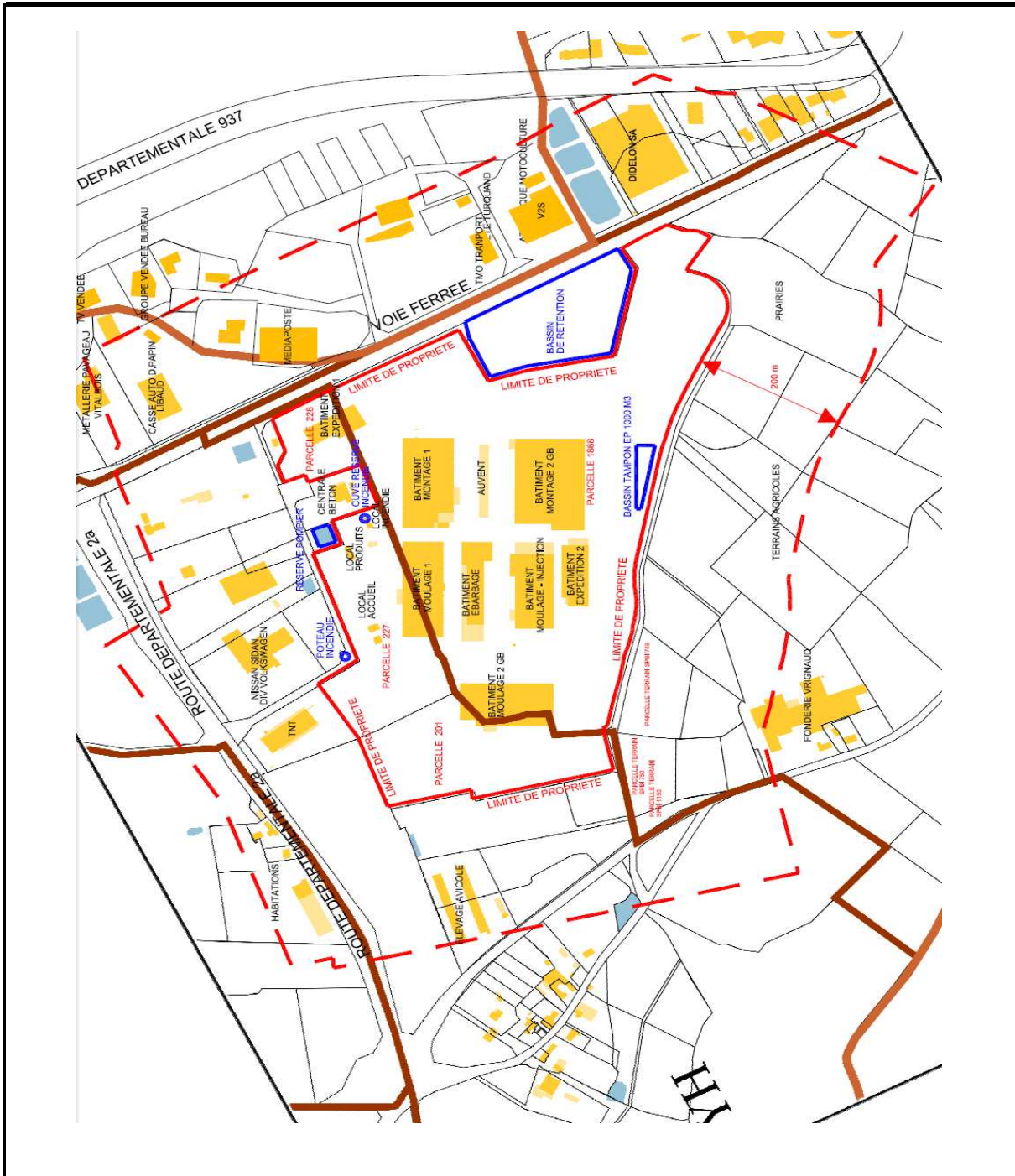
## ANNEXE III - PERIMETRE - SURFACE

périmètre d'exploitation  
et limites de propriété clôturées

L'emprise concernée occupe les parcelles Section E : 1868 et Section YH : 201, 227, 228

Superficie totale des terrains : **270 097 m<sup>2</sup>**

Périmètre de la limite de propriété clôturée : **2768 m**



**ANNEXE IV - DEVIS SOCIETE DE GARDIENNGE**

**EXCELIUM**  
 "Forum d'Orvault"  
 8 rue Jules Verne  
 44700 ORVAULT



**EXCELIUM**  
 Services & Solutions de Sécurité

Tél : 02 51 783 783  
 Fax : 02 51 783 784  
 solene.hamelin@excelium.fr  
 S.A.S au capital de 439 500 €  
 N° Siret : 45024826500024  
 N.A.F. : 8010Z  
 N° intracommunautaire -FR19 450 248 265  
 TVA sur les encaissements  
 IBAN FR76 3004 7141 2200 0449 3280 103  
 BIC CMCIFRPP  
 Code RUM : CL2533 001

2090701524000001 00582

SPBI SA  
 P A DE L'ERAUDIÈRE  
 BP 45  
 85170 DOMPIERRE S YON

**Facture**

VOS REF :

Site de l'intervention

NUMERO	DATE	N° CLIENT	REFERENCE	JEANNEAU
FV1900173	28/02/19	CL2533	ADS JEANNEAU	Avenue des Sables 85000 LES HERBIERS

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Montant H.T.	Code T.V.A
	Contrat de Gardiennage JEANNEAU LES HERBIERS Février 2019				
	AGENT DE SECURITE				
ACTADS	Agent de Surveillance Jour (6h à 21h)	94,00	18,15 €	1 706,10 €	C2
ACTADS	Agent de Surveillance Nuit (21h à 6h)	172,00	19,97 €	3 434,64 €	C2
ACTADS	Agent de Surveillance Dimanche Jour	60,00	19,97 €	1 198,20 €	C2
ACTADS	Agent de Surveillance Dimanche Nuit	36,00	21,97 €	790,92 €	C
	CHEF DE POSTE				
ACTADS	Chef de Poste Jour (6h à 21h)	100,00	19,75 €	1 975,00 €	C2
ACTADS	Chef de Poste Nuit (21h à 6h)	50,00	21,73 €	1 086,50 €	C

00121300015100001P

Code	Base H.T.	Taux	Montant Taxe	Total H.T.	Total T.T.C.	Acompte	NET A PAYER
CNAPS	10 191,56 €	0,4%	40,77 €	10 232,33 €	12 278,80 €	0,00 €	12 278,80 €
C220	8 347,40 €	20%	1 669,48 €				
CNORE	1 684,93 €	20%	375,99 €				

*Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.  
 Tout retard de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur.*

Conditions de règlement : 12 278,8 CHEQUE 14/04/19

Notre ICS :  
**FR38ZZ484714**

Page 1

✕ Références à rappeler lors du règlement :

N° Client : CL2533  
 N° de Facture : FV1900173  
 Montant TTC : 12 278,80 €

N°CNAPS : AUT-064-2112-08-26-20130344120 / AUT-205-2112-11-27-20130359445  
 AUT-069-2113-03-05-20140374906 / AUT-033-2113-05-05-20140366067  
 AUT-078-2112-12-10-20130360493 - Article L512-14 C88 LIVRET VI « L'autorisation d'exercice  
 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

**ANNEXE V - FORMULES DE CALCUL FORFAITAIRE DU MONTANT DE REFERENCE DES GARANTIES FINANCIERES DE MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS**

Le montant global de la garantie est égal à :

$$M = Sc [Me + \alpha (Mi + Mc + Ms + Mg)]$$

où :

**Sc** : coef. pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion de chantier. Pris égal à 1,10.

**Me** : montant, au moment de la détermination du premier montant de garantie financière, relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation. Ce montant est établi sur la base des éléments de référence suivants :

$$Me = Q1 \times (Ctr \times d1 + C1) + Q2 \times (Ctr \times d2 + C2) + Q3 \times (Ctr \times d3 + C3)$$

Q1 : quantité totale de produits et de déchets dangereux à éliminer (en t ou L)

Q2 : quantité totale de déchets non dangereux à éliminer (en t ou L)

Q3 : pour les installations de traitement de déchets, quantité totale de déchets inertes à éliminer (en t ou L)

Ctr : coût TTC de transport des produits dangereux ou déchets à éliminer

d1, d2, d3 : distances entre le site et les centres de traitement ou d'élimination

C1 : coût TTC des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des produits dangereux ou des déchets

C2 : coût TTC des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des déchets non dangereux

C3 : coût TTC des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des déchets inertes

*Me sera estimé selon la formule ci-dessus, sauf si l'exploitant obtient des devis forfaitaires, auquel cas ces devis pourront être proposés au Préfet.*

**$\alpha$**  : indice d'actualisation des coûts défini tel que

$$\alpha = \text{Index} / \text{Index}_0 \times (1 + \text{TVA}_p) / (1 + \text{TVA}_0)$$

**Mi** : montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées

$$Mi = \sum (C_N + P_B \times V)$$

C<sub>N</sub> : coût fixe relatif à la préparation et au nettoyage de la cuve. Fixé à 2200 €

P<sub>B</sub> : prix du m<sup>3</sup> du remblai liquide inerte (béton). Fixé à 130 € / m<sup>3</sup>

V : volume de la cuve exprimé en m<sup>3</sup>

**Mc** : montant relatif à la limitation des accès au site. Comprend la pose d'une clôture autour du site et de panneaux d'interdiction d'accès au lieu. Ces panneaux seront disposés à chaque entrée du site et autant que de besoin sur la clôture, tous les 50 m.

$$Mc = P \times C_C + n_P \times P_P$$

P (en mètres) : périmètre de la parcelle occupée par l'installation classée et ses équipements connexes

C<sub>C</sub> : coût du linéaire de clôture soit 50 €/m

n<sub>P</sub> : nombre de panneaux de restriction d'accès au lieu égal à *Nbre entrée du site + périmètre / 50*

P<sub>P</sub> : prix d'un panneau soit 15 €

**Ms** : montant relatif à la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement. Couvre la réalisation de piézomètres de contrôles et les coûts d'analyse de la qualité des eaux de la nappe au droit du site

## Méthodologie

$$M_s = N_p \times (C_p \times h + C) + C_D$$

$N_p$  : nombre de piézomètres à installer

$C_p$  : coût unitaire de réalisation d'un piézomètre soit 300 € / mètre creusé

$h$  : profondeur des piézomètres

$C$  : coût du contrôle et de l'interprétation des résultats de la qualité de la nappe sur la base de 2 campagnes soit 2000 € / piézomètre

$C_D$  : coût d'un diagnostic de pollution des sols déterminé de la manière suivante :

- pour un site de superficie  $\leq 10$  ha : 10000 € TTC + 5000 € TTC / ha

- pour un site de superficie  $>10$  ha : 60000 € TTC + 2000 € TTC / ha au-delà de 10 ha

**Mg** : montant relatif au coût du gardiennage du site pour une période de 6 mois

$$M_g = C_g \times H_g \times N_g \times 6$$

$C_g$  : coût horaire moyen d'un gardien soit 40 € TTC / heure

$H_g$  : nombre d'heures de gardiennage nécessaires par mois

$N_g$  : nombre de gardiens nécessaires

*Sur proposition de l'exploitant, la méthode de calcul de Mg peut être adaptée à d'autres dispositifs de surveillance appropriés aux besoins du site*

### ACTUALISATION DU MONTANT INDIQUE DANS LE DOCUMENT D'ATTESTATION DE LA CONSTITUTION DE GARANTIES FINANCIERES

$$M_n = M_r \times [\text{Index}_n / \text{Index}_r] \times [(1 + \text{TVA}_n) / (1 + \text{TVA}_r)]$$

**Mn** : montant des garanties financières devant être constituées l'année n et figurant dans le document d'attestation de la constitution des garanties financières

**Mr** : premier montant arrêté par le préfet (montant de référence)

$\text{Index}_n$  : indice TP01 actuel

$\text{Index}_r$  : indice TP01 utilisé pour l'établissement du montant de référence des garanties financières fixé par l'arrêté préfectoral

$\text{TVA}_n$  : taux de la TVA actuel

$\text{TVA}_r$  : taux de la TVA applicable au moment de la constitution du montant de référence

## ANNEXE VI - EVOLUTIONS DES INDICES TVA ET TP01

### Evolution du taux de TVA

Année	Taux correspondant
2012	19,6%
2013	19,6%
2014	20%
2015	20%
2016	20%
2017	20%
2018	20%
2019	20%

### Evolution de l'indice TP01

À partir de janvier 2015, les index travaux publics sont présentés en base 2010, avec des premières valeurs définitives disponibles uniquement dans cette base se rapportant à octobre 2014. **Une table de correspondance munie de coefficients de raccordement permet d'utiliser ces nouveaux indices dans le cadre de contrats d'indexation faisant référence aux anciens indices, cessés aux valeurs de septembre 2014.**

Les index de la construction d'octobre 2014, dont la publication a eu lieu le 15 janvier 2015, sont les premiers à être publiés directement en base 2010. **Les index Travaux publics et les indices et index divers de la construction de la base précédente sont donc cessés mais**, comme pour tout changement de base, l'Insee propose systématiquement une « **série correspondante** » en face de chaque « série arrêtée », avec la règle de calcul suivante :

- avant le changement de base, c'est-à-dire jusqu'à septembre 2014 inclus, l'ancienne série est directement accessible et fait foi ;
- **à partir du changement de base, c'est-à-dire depuis octobre 2014 inclus**, l'ancienne série peut être prolongée de la manière suivante : la série correspondante doit être **multipliée par un coefficient de raccordement** puis le produit ainsi obtenu arrondi à une décimale.

#### Index Travaux Publics - TP01 - Index général tous travaux - Base 2010

Année	Mois	Valeur	Parution au J.O.
2019	Janvier	109,7	18/04/2019
2018	Décembre	110,0	23/03/2019
2018	Novembre	111,1	19/02/2019
2018	Octobre	110,9	19/01/2019
2018	Septembre	110,4	21/12/2018

Coefficient de raccordement publié sur le site de l'INSEE

**6,5345**

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bsweb/doc.asp?idbank=001711007>

**Index Travaux Publics - TP01 - Index**

**716,8**